

CONTRAT De Location DU GÎTE « Grand-Breizh » 15 Pers



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte selon les conditions décrites dans ce document. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Caractéristiques du gîte :

Les propriétaires



3 chambres accès handicapé avec salle de bain adapté PMR, 3 chambres, 2 salle d'eau, 1 cuisine, 5WC, Salon, Salle à manger, 1 jardin, Parking 8 voitures. Entrée séparée.



A noter : - Hébergement non fumeur

Durée de séjour minimum : 2 nuits (le week end).

Locataire Principale:

M., Mme, Mlle

Adresse:

Code postal

Commune

Mail :

Tél. domicile : Tél. portable :

Composition de la famille :
La capacité maximum du gîte est de 15 personnes adultes

..... personnes dont adultes
.... enfants de 2 à 17 ans
.... enfants de moins de 2 ans
Voitures ... électrique ... **Interdit de charger son véhicule électrique** Il y **une borne** sur le camping PARC Les Goélants

Dates du séjour : du : à partir de 16h00 - 19h00, au **avant 10h00** pour séjour de 7 jours
du : à partir de 17h00 - 19h00, au ... **départ avant 17h00 pour week-end** ou 2 jours

En période de vacances scolaire, juillet et août, nous n'acceptons que les réservations du samedi au samedi (7 nuits).

Prix du séjour : ... € **Acompte :** ... € **Propriétaire :**

Ce prix s'entend :
Taxes de séjour non comprises. Draps et linge non fournis. Petit déjeuner non inclus. Ménages non inclus.

Dépôt de garantie ou caution à l'arrivée : 600 € (non encaissé)

Forfait ménage: **Option draps :** ... jetable ou
Location draps coton lit de 90cm lit de 140 cm lit de 160 cm
Option lit fait : lits de

Mr SIMON Lionel

Adresse
Bétahon, Impasse Des Marais
56190 AMBON Plage
02 97 48 69 43 - 06 80 13 24 93
camping.desgoelands@aliceadsl.fr



CETTE LOCATION PRENDRA EFFET lors de la signature des deux partis.

* Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par vos soins)

- Un acompte de 30 % à régler par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de Mr SIMON

Le solde d'un montant de 70% est à nous régler 30 jours avant votre arrivée dans le gîte. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Je soussigné M, Mme, Mlle désigné(e) locataire,

✓ Déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la **fiche descriptive et des conditions général de vente jointes à ce document.** ✓ Je déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile vie privée d'occupant d'immeuble pris en location temporaire (risque villégiature).

✓ Mon règlement vaut acceptation du contrat et des conditions de vente et reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du gîte Grand-Breizh et les accepte.

Nom des personnes vous accompagnant et leur date de naissance. Aucune autres personnes non prévus est autorisés sur la propriété, visiteurs y compris.

Date et signature avec la mention manuscrite « lu et approuvé » A le

Règlement intérieur Gîte Grand-Breizh

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour. La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales et particulières de location, et sur le règlement intérieur du gîte

Article 1 - Ce contrat concerne la location du **Gîte « Grand-Breizh »**. 4 Impasse Des Marais dans le village de Bétahon à Ambon - Plage 56190. Il s'agit d'une Longère dotée de 6 chambres, 5 salles-d'eau dont 3 avec WC, 2 toilettes séparées, cuisine équipée, salon, salle à manger, avec jardin équipé indépendant.

Article 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué au recto ainsi qu'un exemplaire du contrat signé et validé par le propriétaire. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 60 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Frais de dossier d'annulation : 20 €

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

Article 6 - règlement du solde : Le solde de la location est versé 30 jours avant l'entrée dans les lieux.

Article 7 - dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Tout matériel dégradé ou dysfonctionnant devra être signalé, il sera retenu sur la caution le montant de la valeur du neuf dudit matériel. En cas de casse (vaisselle notamment, devra être signalé, il sera retenu sur la caution le montant de la valeur du neuf dudit matériel.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 8 – arrivée /Départ : Le locataire doit informer le propriétaire de son heure d'arrivée et de départ le plus tôt possible. Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire et avoir son accord. Merci de respecter l'horaire prévu, attention le temps passé au rangement doit se faire avant l'heure du départ (machine à laver la vaisselle incluse). (Pensez à **prendre rendez-vous** pour l'état des lieux avant votre départ, il peut y avoir beaucoup de sorties le même jour)

Article 9 – Remise des clefs : A la remise des clefs, le locataire prendra connaissance des règles de sécurité, du fonctionnement des différents appareils et nous effectuerons un état des lieux du gîte. La personne, au nom de laquelle a été établi le contrat de location du gîte, est tenue d'appliquer et faire appliquer le règlement ci-dessous :

Article 10 - État des lieux – mobiliers et matériels : Un inventaire est établi en commun par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. **En cas d'usage anormal des locaux, de branchement de voitures électrique, ou de salissure exceptionnelle, le montant des frais de ménage sera refacturé au locataire et une partie de la caution ne sera pas restitué.**

Article 11 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le gîte se trouve dans un village. Le volume sonore à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. A partir de **23h**, veillez à fermer les portes et fenêtres. En cas de conflit et ou de plainte, le propriétaire se réserve le droit d'exclure du gîte les éléments perturbateurs.

Les fêtes sont strictement interdites

Article 12 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire **refusera les personnes supplémentaires**. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 – - Cigarette : Conformément à la réglementation, il est formellement **interdit de fumer** à l'intérieur du gîte. Veuillez utiliser les cendriers prévus et de respecter l'environnement.



Article 14 – Jardin : Un barbecue, plancha, tables et chaises sont à votre disposition. Attention aux enfants. Si vous utilisez le barbecue vous devez **nettoyer la grille et vous devez videz** les cendres. La plancha doit être nettoyé.

Vous avez accès au camping du 1er Avril au 11 Novembre (l'accès à la piscine, aire de pétanque, aire de jeux, trampolines, salle de jeux, animations ..)

Interdit de camper dans le jardin.

Article 16 – Piscine : Ouverture de la piscine début Avril (à confirmer) a fin Septembre. Bracelet obligatoire. Visiteurs 5 € sur inscription. Port du **maillot de bain obligatoire** **Interdit :** bermudas, jouets, ballon, bouée (voir réglementation affiché à l'entrée). Les enfants sont sous la surveillance des parents : accès piscine interdite au moins de 10 ans non accompagnés par un adulte responsable

Article 17 – Wifi : Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites.

Article 18 - assurances : Le gîte est assuré par son propriétaire au titre de la responsabilité civile et de l'incendie. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol et / ou de détérioration des biens du locataire et de ces hôtes y compris les véhicules stationnés sur le parking. Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré type assurance dit « VILLEGATURE ».

Article 19 - paiement des charges : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire. Il est **strictement interdit** de charger les véhicules électriques ou hybrides. **Une partie de la caution ne sera pas rendu** (risques de surchauffe et de dommage sur le réseau du Gîte)

Borne électrique sur le camping PARC Les Goélands



Article 20 - litiges : Le propriétaire se réserve le droit absolu de résilier, sans préavis ni indemnité, tout contrat dont l'objet ou la cause s'avérerait incompatible avec la destination des lieux. Le propriétaire est exonéré de toutes responsabilités dans l'exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit du fait d'un tiers ou d'un cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, incendie, dégâts des eaux, autres sinistres...

Conformément à la loi « informatique et liberté », les informations nominatives ci-dessus sont obligatoires, vous disposez d'un droit de rectification et, sauf opposition expresse de votre part, les informations seront stockées dans notre base de données.

Téléphone arrivée tardive : Mr SIMON : 02 97 48 69 43 Portable : 06 80 13 24 93

Autres Informations

Gîte "Grand - Breizh" en camping

Gîte : capacité maximum de 15 personnes (6 chambres, 5 SB) en Bretagne dans le Morbihan à 600 mètres de la mer. Situé à Ambon - Plage dans le village de Bétahon proche du Camping Parc Les Goélands ***

Profitez des installations et des services du Camping Parc Les Goélands *** du 1er Avril au 11 Novembre
Piscine chauffée et couverte du 4 Avril au 30 Septembre, des aires de jeux, de l'accès à la plage de Bétahon.
Vous pouvez commander la veille votre pain et viennoiseries (Juillet et Août) au camping Parc Les Goélands ***
Autres services : Glaces, BAR, camion pizza et burger (1 fois dans la semaine)

Hébergement de plein pieds **accessible en fauteuil roulant** avec 3 chambres et 3 salles de bain pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Propriété privée avec une maison rénover de 170 m² et une belle vue : Le gîte est ouvert toute l'année

- Grand séjour salle à manger (Superficie 25 m²) et chauffage au sol. - Télévision

Cuisine équipée moderne : Lave-vaisselle, plaque à induction, réfrigérateur. Four électrique, Four micro-ondes, cafetière

- Buanderie : - Lave-linge, sèche-linge, congélateur. - WC

- trois grande chambre familiale de plein-pieds

Accessible aux personnes handicapés, 1 lit (160). Salle d'eau avec douche à l'Italienne, lavabo et WC (adapté PMR) dont une chambre avec un lit supplémentaire

- A l'étage : - Salle d'eau - WC
- 3 Chambres à l'étage avec poutres apparente
- 1 chambre avec 1 lit de 2 personnes (140). Possibilité de mettre un lit bébé
- 1 chambre avec 2 lits superposé de 1 personne (90) et 2 lits de 1 personne (90)
- 1 chambre avec 1 lit de 2 personnes (140) et 1 lit de 1 personne (90) avec petite salle d'eau privative
- Extérieur - Jardin clos à l'arrière avec chaises et table de jardin, barbecue, plancha : (règlement de sécurités sous votre responsabilité).
- Devant le Gîte un parking gratuit et privé disponible sur place (sans réservation préalable) pour 8 voitures.

Un dépôt de garantie de 800 EUR vous sera demandé à l'arrivée pour couvrir d'éventuels dommages. Il vous sera entièrement remboursé le jour du départ, si aucun dégât n'a été constaté dans l'hébergement pendant votre séjour.

Les draps et les serviettes ne sont pas fournis, mais vous pouvez louer ou acheter le kit draps jetable en option.

- Les options a la carte :

Forfait ménage de fin de séjours : week-end : 120 € - 3 jours 130 € - 4 jours 145 € -Semaine : 165 € (Sur réservation ou renseignez-vous des possibilités de dernière minutes)

Location pour literie : 1 housse, 1 drap, 1 ou 2 taies pour lit de 160cm :20 € ,140cm :19 € ,90cm : 16 €

Literie jetable : housse, drap, taies : 13 €, lit de 140 : housse, drap, taies : 14 €

- **Location linge de bain** : 1 serviette, 1 drap de bain : 10 €

Lieu d'accueil des réservations d'Avril au 11 Novembre

- A la réception au Camping Parc Les Goélands : 33 Rue Mors Bras 56190 Ambon

GPS : Latitude : 47,527325 Longitude : -2,508236

Hors saison : Appelez un peu avant votre arrivée au 06 80 13 24 93

Piscine d'Avril à fin Septembre au Camping Parc Les Goélands : **Short de bain** non autorisé - Port du bracelet pass obligatoire

Infos pré et post réservation - Frais de dossier : sans supplément

- Moyen de paiement : - Chèque – Espèces – Virement
- Taxe de séjour : 0,90 € (pour les + de 18 ans), **gratuit pour les enfants**
- Horaire d'arrivée réservation location : A partir de : 16:30 à 19:00 Départ : A partir de 7:30 et **avant 10:00**
 - Horaire location Week end : A partir de 17:00 à 21:00 Départ : Avant 17 h
 - Horaire location **une nuit** en semaine : A partir de 15:00 à 21:00 Départ : Avant 12 h

Mr SIMON Lionel

Bétahon, Impasse Des Marais
56190 AMBON Plage
02 97 48 69 43 - 06 80 13 24 93
camping.desgoelands@aliceadsl.fr

Rejoignez-nous sur :  www.facebook.com/Gitelesgoelands.Ambon.Morbihan